



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à 18h30 le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur GATTEFIN, Maire en exercice.

Date de convocation :
15 avril 2026

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 29
Pouvoirs : 0
Excusés ou absents : 0

Date d'affichage :
15 avril 2026

Etaient présents : M. GATTEFIN Christian, Mme HUBERT Nicole, M. GAUTHIER Stéphane, Mme BUREAU Stéphanie, M. JOLY Christian, Mme CLEMENT Elvire, M. BOUCHONNET Patrick, Mme THIAULT Fabienne, Mme PEREIRA Isabelle, M. HERVE Sébastien, Mme PIGEAT Patricia, Mme CORT Isabelle, Mme DUCHET Nathalie, M. DA ROCHA Pedro, Mme FLEUREAU Aude, M. GRANGETAS Christophe, M. GEIGER Erick, Mme LALIBERTE Stéphanie, M. LECELLIER Pierre, M. OGER Patrick, M. QUISFIX Alain, Mme HEMON Marie-Christine, M. PATIN Michel, Mme RAIMBAULT Brigitte, M. ROUX Philippe, M. MATEJCIC Maryan, Mme BROSSIER Sophie, Mme ROUSSEAU Murielle et M. BEHAGHEL Gabriel.

Avait donné pouvoir :

Était absent ou excusé :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme LALIBERTÉ Stéphanie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

071-2026 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

7.5.2. Subventions attribution

M. BOUCHONNET présente ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1111-1, L 1111-2 (1^{er} alinéa), L 1611-4 et L 2121-29 (1^{er} alinéa),

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les demandes de subventions déposées par les associations,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances – Pilotage budgétaire » du 13 avril 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Vie Associative et Sportive » du 14 avril 2026 sur l'attribution des subventions au titre de l'année 2026, après examen de leurs dossiers, il est proposé au Conseil municipal de voter les subventions aux associations.

- 1) Le Conseil Municipal délibère et avec 27 voix Pour et 2 Abstentions (Mme RAIMBAULT et Mme ROUSSEAU) vote les subventions au titre de l'année 2026 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2026	Proposition subvention exceptionnelle 2026	Proposition subvention globale 2026
Accès au Droit du Cher Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher CDADC	350,00 €		350,00 €
ACPG CATM TOE Locale des Veuves de Guerre Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc, Théâtre d'Opérations Extérieures	300,00 €		300,00 €
Amicale des Anciens de Mehun et Région	2 000,00 €		2 000,00 €
Amicale des Culottes Courtes	150,00 €		150,00 €
Association Sportive Collège Joliot Curie	2 000,00 €		2 000,00 €
Association Sportive des Charmilles	150,00 €		150,00 €
Basket Club Mehunois - BCM	5 000,00 €		5 000,00 €
Cercle d'Échecs Mehunois	150,00 €		150,00 €
Cercle Philatélique Mehunois	300,00 €		300,00 €
Cercle Pongiste Mehunois - CPM	3 500,00 €		3 500,00 €
Club Bouliste Mehunois	800,00 €		800,00 €
Comité de Jumelage	3 000,00 €		3 000,00 €
Comité du Cher d'Athlétisme	7 000,00 €		7 000,00 €
Education Canine et Agility des Terres d'Yèvre E.C.A.T.Y.	800,00 €		800,00 €
Entente Mehunoise des Anciens Combattants et Victimes de Guerre -AC - VG	250,00 €		250,00 €
Groupe Historique et Archéologique de Mehun-sur- Yèvre - GHAMY	1 500,00 €		1 500,00 €
Harmonie de Mehun-sur-Yèvre	2 200,00 €		2 200,00 €
Jardins des Dormeux	400,00 €	630,00 €	1 030,00 €
Judo Club Mehunois	3 600,00 €		3 600,00 €
Jules FERRY	150,00 €		150,00 €
Karaté Mehunois	1 100,00 €		1 100,00 €
La Mehunoise Vigilante	3 000,00 €		3 000,00 €
Les Peintres de la Forêt	100,00 €		100,00 €
Les Sourires de Pagnol	200,00 €		200,00 €
Lions Club de Mehun	200,00 €		200,00 €

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2026	Proposition subvention exceptionnelle 2026	Proposition subvention globale 2026
L'Yèvre de Mer Plongée	1 000,00 €	500,00 €	1 500,00 €
Mehun Badminton	1 100,00 €		1 100,00 €
Modélisme Naval Mehunois	500,00 €		500,00 €
Musique Vivante à Mehun	1 500,00 €		1 500,00 €
Olympique Mehunois Handball	4 000,00 €		4 000,00 €
Olympique Portugais Mehunois	5 000,00 €		5 000,00 €
Pole And Dance Passion Mehun	150,00 €	500,00 €	650,00 €
Prévention Routière - APR	250,00 €		250,00 €
Rayon de Soleil	500,00 €		500,00 €
Section des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Chârost	100,00 €		100,00 €
Société de Chasse Mehunoise - SCM	700,00 €		700,00 €
Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire SNEMM	250,00 €		250,00 €
Tennis Club Mehunois	2 000,00 €		2 000,00 €
Union Cycliste Mehunoise - UCM	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €
Union Départementale des Délégués de l'Éducation Nationale de Mehun-sur-Yèvre - UDDEN	150,00 €		150,00 €
Venise à Mehun	300,00 €	250,00 €	550,00 €
Vierzon Vignoux Foëcy Athlé - V.V.F ATHLÉ	1 000,00 €		1 000,00 €
Visite des Malades en Etablissements Hospitaliers VMEH	150,00 €		150,00 €
Yoga et Arts	350,00 €		350,00 €

2) M. PATIN ne prend part ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal délibère et avec 26 voix Pour et 2 Abstentions (Mme RAIMBAULT et Mme ROUSSEAU) vote les subventions au titre de l'année 2026 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2026	Proposition subvention exceptionnelle 2026	Proposition subvention globale 2026
A.A.P.M.A Le Gardon Mehunois Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	850,00 €		850,00 €
Amicale de Somme	150,00 €		150,00 €

3) M. GRANGETAS, M. DA ROCHA, Mme LALIBERTÉ, M. BOUCHONNET, Mme CLEMENT, et M. le Maire ne prennent part ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal délibère et avec 21 voix Pour et 2 Abstentions (Mme RAIMBAULT et Mme ROUSSEAU) vote les subventions au titre de l'année 2026 à l'association suivante :

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2026	Proposition subvention exceptionnelle 2026	Proposition subvention globale 2026
Office Municipal des Sports	3 000,00 €		3 000,00 €

4) Mme FLEUREAU ne prend part ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal délibère et avec 26 voix Pour et 2 Abstentions (Mme RAIMBAULT et Mme ROUSSEAU) vote les subventions au titre de l'année 2026 à l'association suivante :

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2026	Proposition subvention exceptionnelle 2026	Proposition subvention globale 2026
Aide aux Leçons de Mehun-sur-Yèvre ALMY	200,00 €		200,00 €

5) Mme LALIBERTÉ ne prend part ni au débat ni au vote.

Le Conseil Municipal délibère et avec 26 voix Pour et 2 Abstentions (Mme RAIMBAULT et Mme ROUSSEAU) vote les subventions au titre de l'année 2026 à l'association suivante :

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2026	Proposition subvention exceptionnelle 2026	Proposition subvention globale 2026
Olympique Mehunois Football	4 000,00 €		4 000,00 €

6) M. ROUX ne prend part ni au débat ni au vote

Le Conseil Municipal délibère et avec 26 voix Pour et 2 Abstentions (Mme RAIMBAULT et Mme ROUSSEAU) vote les subventions au titre de l'année 2026 à l'association suivante :

ASSOCIATIONS	Proposition subvention 2026	Proposition subvention exceptionnelle 2026	Proposition subvention globale 2026
Canoë Kayak Club Mehunois CKCM	1 500,00 €	500,00 €	2 000,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré selon les votes ci-dessus :

➤ Affecte les dotations aux associations comme suit :

TOTAL	68 900,00 €	4 380,00 €	73 280,00 €
-------	-------------	------------	-------------

- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.
- Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint à initier les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la délibération prise et à signer tout document ou acte se rapportant à cette délibération.

Le Maire,


Christian GATTEFIN

La secrétaire de Séance,


Stéphanie LALIBERTÉ

Date de mise en ligne sur le site
de la Commune : 06 / Mai / 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>